

## CHARTRE DU VISITEUR

DES MONUMENTS ET JARDINS HISTORIQUES PRIVÉS

**Bienvenue dans l'un des nombreux monuments et jardins historiques  
privés français !**

Face à la crise du Covid-19, afin d'assurer une ouverture des sites dans le respect des conditions de sécurité sanitaire - tant pour le public que pour le personnel sur place - la Demeure Historique a élaboré cette **charte du visiteur**.

Souhaitant que votre expérience de visite se déroule dans les meilleures conditions, et afin d'assurer votre propre sécurité, cette charte du visiteur demande un **engagement de votre part à respecter les différentes mesures sanitaires du site que vous allez visiter**. Le(s) propriétaire(s)-gestionnaire(s) se sont eux-mêmes engagés à respecter le plan de sécurité sanitaire Covid-19, proposé par la Demeure Historique, dont sont issues ces mesures.


1. Respectez les **gestes barrières** et du **principe de distanciation sociale** (rester à plus d'1 mètre de chaque visiteur/ famille) sur l'ensemble du parcours visiteur ou lors de votre séjour (de votre arrivée à votre départ) ;
2. Respectez les **mesures d'hygiène** indiquées dans les lieux collectifs (en particulier dans les sanitaires) ;
3. **Achetez votre billet en ligne et à l'avance** (dans la mesure du possible) ;
4. **Évitez tout rassemblement ou attroupement** (files d'attentes, pièces visitées, boutiques, espaces de restauration, animations...) ;
5. Respectez les **consignes spécifiques du site et les indications du propriétaire gestionnaire**.

**En visitant ce site patrimonial, vous vous engagez à respecter l'ensemble des mesures présentées ci-dessus.**

**Face à la crise, tous responsables !**

Nous vous remercions infiniment pour votre confiance, votre compréhension et le respect de cette charte du visiteur.

**Nom du monument : CHÂTEAU DES MILANDES**

**Propriétaire :** Angélique de LABARRE 

**Le PRESIDENT DE LA DEMEURE HISTORIQUE :**

Olivier de LORGERIL 

CHÂTEAU &  
JARDINS DES  
MILANDES

DEMEURE DE JOSEPHINE BAKER